Département de la Somme Arrondissement d'AMIENS Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre – BP 30214 80420 FLIXECOURT Tél: 03.22.39.40.40 **OBJET:** Cotisation 2024 Syndicat Mixte **AMEVA** Date de convocation : 28 mars 2024 Date de séance : 11 avril 2024

Date de séance :
11 avril 2024

Date d'affichage :
18 avril 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 38

Membres votants : 45

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20240411-69_2024-DE

N° 69/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

MMES BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, MRS DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, GROSSEL,

Etaient absents, excusés:

MMES LEBRUN, CAPRON, MINET, LICOUR, ALEXANDRE, MRS PINCHON, LEITAO, ALEXANDRE, LEULIER, GAILLARD, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, DUCROTOY, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M LEITAO donne pouvoir à MME DUFRENOY, M GAILLARD donne pouvoir à MME DIRUY MME LEBRUN donne pouvoir à M DELAFOSSE M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY MME MINET donne pouvoir à MME DE ALMEIDA M DUCROTOY donne pouvoir à MME CERNEY MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Secrétaire de séance : MME DE ALMEIDA

La séance étant ouverte.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte AMEVA,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au Syndicat Mixte AMEVA susvisé ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID: 080-200071223-20240411-69_2024-DE

Le Syndicat mixte AMEVA a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Somme (élargi aux territoires des Bas Champs et du Marquenterre).

Pour ce faire, l'AMEVA apporte une assistance technique, juridique et administrative aux collectivités compétentes, dans les domaines relatifs à la prévention des inondations, à la restauration et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides, à l'organisation et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

Le syndicat aide ainsi les collectivités adhérentes à exercer la plénitude des compétences qui leur sont dévolues.

La Communauté de Communes Nièvre et Somme étant adhérente à ce syndicat, il convient donc de délibérer pour autoriser le versement de la cotisation 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à verser à l'AMEVA la somme de 18 028,40 € au titre de la cotisation 2024.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme, Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 avril 2024 et de sa publication le 18 avril 2024.

